



Le 14 octobre 2019

**RAPPORT DE SYNTHESE N° 2019/01/DPV-CCAPH
A LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES
HANDICAPEES DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019**

Par délibération n° 2009/142 le Conseil municipal du 10 mars 2009 a créé la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH).

La CCAPH a pour principal objectif de dresser le « *constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports* ».

Par arrêté du Maire de la Ville de Nouméa n° 2018/2384 du 27 août 2018, le nombre des membres de la CCAPH est fixé à 17, sous la présidence de Monsieur Pierre Fairbank, Vice-Président.

Le présent rapport porte sur l'activité de la commission pour l'année 2018.

A ce titre, il se confirme que, d'une façon générale, les projets étudiés et menés par la ville ainsi que les manifestations qu'elle organise prennent désormais en compte la problématique d'accessibilité à toutes les catégories de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, du fait de l'âge ou d'un incident passager de la vie.

L'action municipale, en matière d'accessibilité, intervient dans les domaines de trois sous-commissions **Vie sociale**, **Handicap, Voirie et Transport** et **Logement et Cadre bâti**.

I. Sous-commission Handicap, Voirie et Transport

En terme d'accessibilité de la voirie et sur le domaine public, la **Division Exploitation Services Urbains (DESU) de la Direction de l'Espace Public** a réalisé des travaux sur le domaine public et routier, dans la continuité de l'accessibilité aux PMR, pour un montant total de **21 790 000 F/CFP**.

II. Sous-commission Logement et Cadre bâti

Cette sous-commission s'est réunie deux fois afin de rappeler ses missions au sein de la CCAPH et de clarifier les compétences de chaque collectivité selon les textes concernant les ERP.

III. Sous-commission Vie sociale

De nombreuses actions ont été menées en 2018 notamment par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la Direction Politique de la Ville (DPV) et la Direction de la Culture du Patrimoine et Rayonnement (DCPR).

Comme chaque année, le CCAS travaille en étroite collaboration avec le réseau institutionnel et associatif et propose aux personnes en situation de handicap :

- Des aides sociales facultatives sous conditions de ressources ;
- Un accompagnement social ;

- Un programme d'activités hebdomadaire gratuit, telles que les ateliers DO IN, d'arts plastiques, informatique, la marche aquatique, les après-midis dansants au Pop Light, les sorties culturelles et les ateliers thématiques ;
- Un soutien financier aux associations dans le cadre de subvention de fonctionnement ;
- Un appel à projet handicap dont la 15^{ème} édition qui s'est opérée en 2018 a retenu 11 projets pour un budget de **2 900 000 F/CFP** ;
- Des partenariats avec les associations en faveur du handicap (le déjeuner dans le noir au LPCH Auguste Escoffier, la Journée Extra Ordinaire sur la Place de la Marne, avec la SIC, HANDI'NET).

De plus, un nouveau dispositif a été mis en place pour la Fête de la Lumière avec la mise à disposition de 5 fauteuils roulants et des auxiliaires de vie grâce au partenariat avec le GIPH et la société « Santé Confort ». Cette opération est reconduite pour 2019.

Enfin, en soutien financier, des associations œuvrant dans le secteur du handicap sont subventionnées par le CCAS à hauteur de **3 440 000 F/CFP**, hors appel à projet, au titre d'une aide au fonctionnement.

La Direction de la Culture du Patrimoine et Rayonnement (DCPR) a proposé 21 actions ou animations en faveur des personnes à mobilités réduites (PMR) en privilégiant l'accès au stationnement et à des zones réservées ayant une bonne visibilité notamment pour les grands événements de la Ville :

- Fête de la Musique
- Anniversaire de la Ville
- 13 juillet
- Carnaval
- Illuminations et Nouméa Féerie

La Direction de la Vie Citoyenne Educative et Sportive (DVCES) a fait l'acquisition en 2018 de 3 tiralos afin de permettre aux PMR d'accéder aux différents bassins du Centre Aquatique de Nouméa.

Elle aménage également le complexe Mélissa DELAVEUVE situé au 6^{ème} km d'un bloc sanitaire avec accueil PMR.

La Direction Politique de la Ville, au sein des Maisons Municipales de Quartier, accueille tout public et par conséquent ne traite pas différemment les associations tournées vers le handicap. A ce titre, elles sont pleinement prises en compte dans les programmations et animations menées dans les Maisons Municipales de Quartier des secteurs dans lesquels elles sont implantées.

Le Proxibus a accueilli en 2018 : 0,5% de personnes en situation de handicap et 21% de seniors.

IV. Réglementation emploi des PMR

La Ville de Nouméa est tenue, comme tout employeur, de recruter des travailleurs handicapés. En 2018, 33 agents en situation de handicap dont 17 femmes et 16 hommes travaillent pour la collectivité.

V. Conclusion

Au regard de ce bilan, nous pouvons constater que des progrès en matière d'accessibilité et d'offres d'animations ont été opérés.

On observe également que des améliorations techniques et des aménagements ont été effectués en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés œuvrant dans le domaine du handicap.

Enfin, la Ville de Nouméa essaie au mieux de proposer des programmes d'animations en prenant en compte l'ensemble des publics en situation de handicap, ce afin de favoriser leur intégration dans diverses manifestations.

**COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
AUX PERSONNES HANDICAPEES
(CCAPH)**

Rapport

Année 2018

Présentation en séance plénière
le 10 octobre 2019

SOMMAIRE

1. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES.....	3
1.1 RAPPEL DE LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES	3
1.2 ORGANISATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES....	3
2. TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES.....	5
2.1 SOUS-COMMISSION HANDICAP, VOIRIE ET TRANSPORT	5
2.2 SOUS-COMMISSION CADRE BATI ET LOGEMENT	7
2.3 SOUS-COMMISSION VIE SOCIALE.....	8
2.3.1 Les actions menées par le CCAS	8
2.3.2 Les actions menées par la Direction de la Culture, du Patrimoine et du Rayonnement	13
2.3.3 Les actions menées par la Direction de la Vie Citoyenne, Educative et Sportive	16
2.3.4 Les actions menées par la Direction Politique de la Ville	16
2.3.5 Les sollicitations de la CCAPH	19
3. INFORMATION SUR L'OBLIGATION LÉGALE DE LA VILLE DE NOUMÉA: EMPLOI DES AGENTS MUNICIPAUX EN SITUATION DE HANDICAP	19

1. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

1.1 RAPPEL DE LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Créée par délibération n° 2009/142 du Conseil municipal du 10 mars 2009 en vertu de l'article L. 126-2 du code des communes de la Nouvelle Calédonie, la Commission a, aujourd'hui, dix ans d'existence. Elle est composée d'élus, d'associations représentant les personnes handicapées, d'associations d'usagers des espaces et bâtiments publics et des personnes qualifiées. La CCAPH a pour objet de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et qui est transmis au Haut-commissaire de la République, au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au Président de l'assemblée de la province Sud ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

1.2 ORGANISATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Fort du travail impulsé dans les années précédentes, il se confirme que, d'une façon générale, les projets étudiés et menés par la Ville ainsi que les manifestations qu'elle organise, prennent désormais en compte la problématique d'accessibilité à toutes les catégories de personnes handicapées.

L'action municipale se mesure dans les secteurs d'intervention de ses trois sous-commissions :

- Vie sociale,
- Handicap, voirie et transport
- Cadre bâti et logement.

Par arrêté n° 2018/2384 du 27 août 2018 de la Ville de Nouméa, la composition de la CCAPH a été fixée à dix-sept (17) membres répartis comme suit :

- Pour le collège des élus – en sus de Madame le Maire, Présidente :
 - Monsieur Pierre FAIRBANK, conseil municipal, vice-président de la CCAPH,
 - Madame Chantal BOUYE, 4^{ème} adjointe au Maire, chargée de la cohésion sociale
 - Madame Liliane CONDOUMY, conseillère municipale
 - Madame Janine BAJON, conseillère municipale
 - Monsieur Jonas TAOFIFENUA, conseiller municipal,
 - Madame Dominique KORFANTY, conseillère municipale

- Pour le collège des associations :

- Madame Valérie LO, titulaire, et Madame Chantal BOULANGER, suppléante, représentant l'Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées Intellectuelles (A.P.E.I.),
- Monsieur Philippe ROUX, titulaire, et Monsieur Mohammed RONDA, suppléant, représentant l'Association pour l'aide à l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes en situation de handicap intellectuel (HANDIJOB),
- Monsieur Jean Michel GOWET, titulaire, et Madame Maryse SALAÛN, suppléante, représentant l'Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants (AVH),
- Madame Sylviane FABRE-PONIA, titulaire, et Madame Christine CHEVRIN, suppléante, représentant l'Association Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA),
- Monsieur Michel JULIA, titulaire, et Monsieur Emmanuel HEAFALA, suppléant, représentant l'Association Calédonienne des Handicapés (ACH),
- Monsieur Richard FOURNIER, titulaire et Madame Evelyne LEQUES, suppléante, représentant le Groupement d'Intérêt Public « Union pour le Handicap ».

- Pour le collège des personnes qualifiées :

- Madame Alexandra JOURDEL, psychologue clinicienne engagée dans la Langue des Signes Française et la Langue Parlée Complétée,
- Madame Florence KOHEN-RUIZ, ergothérapeute,
- Mademoiselle Charlotte THAI AW, chargée de mission au Conseil du Handicap et de la Dépendance,
- Monsieur Steve BRUNET, Personne à Mobilité Réduite,
- Madame Valérie LECLERC, directrice du Centre Communal d'Action Sociale ou son représentant.

La Commission présente un bilan qualitatif et quantitatif montrant sa contribution à des travaux d'aménagements et sa prise en compte de la problématique d'accessibilité à toutes les catégories de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, du fait de l'âge ou d'un incident passager de la vie.

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées s'est réunie une fois en 2018 :

- Séance plénière du mercredi 2 mai 2018

Au cours de cette réunion, la Commission, qui était appelée à valider le bilan de l'année 2018, a rappelé les différents axes de travail identifiés pour chaque sous-commission.

2.1 SOUS-COMMISSION HANDICAP, VOIRIE ET TRANSPORT

La sous-commission Handicap, Voirie et Transport sous la responsabilité de Madame Maryse SALAUN, représentante de l'AVH, s'est réunie une fois durant l'année 2018:

- Réunion du 28 août 2018 : Présentation à la sous-commission des échanges sur la prestation d'évaluation de la mise en accessibilité des points d'arrêts du réseau Taneo par Monsieur Emmanuel MASSAUX, référent technique au service du développement de la Proximité.

Sous l'impulsion de la sous-commission, les travaux ci-après ont été réalisés par le Pôle Aménagement :

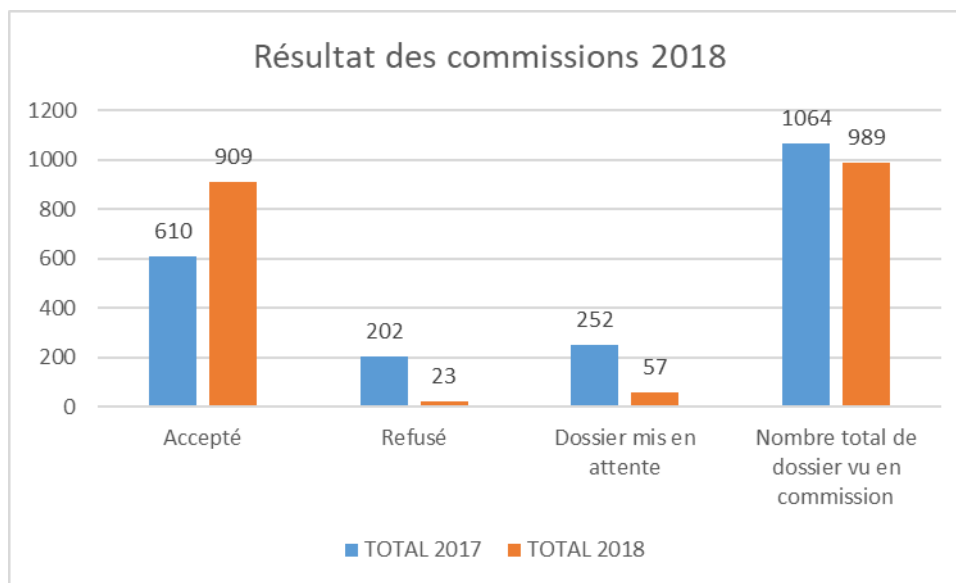
- Division Exploitation Services Urbains (DESU) de la Direction de l'Espace Public : Travaux sur le domaine public et routier, dans la continuité de l'accessibilité aux PMR, pour un montant total de **21 790 000 F/CFP** se déclinant ci-dessous :

<i>Nature des Travaux</i>	<i>Quartiers</i>	<i>Coût</i>	<i>Détails opérations</i>
Aménagement	Vallée du Tir	1 500 000	un plateau traversant au niveau de l'école Bon PASTEUR
Aménagement	Rivière-Salée	1 200 000	un plateau traversant (entre les rues Albani et M. Devé)
Aménagement	Rivière-Salée	350 000	Un passage PMR Carrefour Devé/Colardeau/R.Menard
Aménagement	Centre-Ville	1 300 000	un cheminement accessible aux PMR
Aménagement	Porte de Fer	2 800 000	parking de l'école "Les Pervenches" comprenant 8 accès PMR
Aménagement	Centre-Ville	2 100 000	du parking limitrophe au Marché Municipal comprenant 6 PMR
Aménagement	Ouemo	3 200 000	deux plateaux traversant au niveau du commerce SC6 et de la Pharmacie Rue A. DALY
Pose	Magenta plage	8 000 000	un sanitaire autonettoyant accessible aux PMR
Pose		400 000	52.8 ml de bandes podotactiles
Matérialisation		600 000	29 places handicapées
Rénovation		340 000	26 places handicapées

- Cartes de stationnement pour PMR délivrées par la Ville (Service Vie Citoyenne- DVCES)**

En 2018, neuf cent quatre-vingt-neuf (989) dossiers ont été réceptionnés et neuf cent neuf (909) cartes ont été délivrées par la Ville.

CARTES PMR	1 ^{ère} Demande	Renouvellement	Renseignements
	449	483	57
TOTAL	989		



Cartes remises aux institutions, associations et sociétés

Nombre de cartes délivrées aux associations et entreprises en 2018				
NOUMEA	DUMBEA	MONT DORE	PAITA	AUTRES
7	0	1	0	0

Délivrance par âge

	Nombre de cartes délivrées en 2018					
	NOUMEA	DUMBEA	MONT DORE	PAITA	AUTRES	NR
> à 80 ans	64	15	11	4	4	0
< à 80 ans	131	39	48	19	17	0
NR	18	0	4	1	0	1

Cette année il y a eu 10 commissions d'attribution des cartes PMR (pas de commission au mois d'août et octobre).

Tenant compte de cette donnée le nombre de demande reste équivalent d'une année sur l'autre.

En revanche il y a près de 50% de dossiers acceptés en plus cette année 2018 par rapport à 2017. Il y a, à l'inverse, très peu de dossiers refusés ou en attente soit 8% sur l'ensemble des dossiers traités en 2018 pour 42 % en 2017.

La sous-commission Cadre Bâti et Logement, pilotée par Madame Florence KOHEN-RUIZ, s'est réunie deux (2) fois durant l'année 2018.

- Réunion du 11 septembre 2018 : Rappel des missions de la sous-commission

Les CCAPH sont des commissions consultatives qui ne possèdent pas de pouvoir décisionnel :

- Dresser le **constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant**, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Etablir un **rapport annuel** présenté en conseil municipal et adressé au Haut-commissaire de la République, du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, du Président de l'assemblée de la province Sud ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport ;
- Faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Elaborer **un système de recensement de l'offre de logements** accessibles aux personnes handicapées

- Réunion du 6 décembre 2018 : Présentation des notions d'accessibilité

L'objectif de la réunion était de clarifier les compétences de chaque collectivité selon les textes concernant les ERP.

Au point de vue réglementaire, les compétences restent très partagées :

La réglementation fait que tous les ERP sont de la compétence du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (GNC) :

La Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques de la Nouvelle-Calédonie n'intervient qu'au niveau sécurité des personnes (évacuation en cas d'incendie) et ne peut rien imposer en termes d'accès aux personnes en situation de handicap selon la délibération 315.

Les articles 15 et 16 sont en cours de réécriture pour une prise en compte en terme d'évacuation.

En attendant qu'un arrêté issu de la délibération du GNC soit adopté, c'est la province Sud, de par la délibération provinciale n°13-91/APS (loi Jorédié) qui reste applicable.

La commune de Nouméa, instructeur des dossiers des permis de construire donnera un avis selon les règles de l'urbanisme sur la construction et non l'aménagement intérieur.

2.3

SOUS-COMMISSION VIE SOCIALE

La sous-commission Vie Sociale s'est réunie le Mardi 28 août 2018 pour présenter les actions réalisées au cours de l'année et valider le programme prévisionnel pour l'année 2019.

2.3.1 Les actions menées par le CCAS

A cette occasion, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Nouméa a effectué une présentation des actions menées.

Les agents du CCAS travaillent, toute l'année, en étroite collaboration avec le réseau institutionnel et associatif et proposent aux personnes en situation de handicap :

- un accompagnement social,
- un programme d'activités hebdomadaires et gratuites,
- un soutien financier aux associations dans le cadre de subvention de fonctionnement,
- Un appel à projet handicap.

Et cette année, un dispositif spécial a été mis en place pour la Fête de la Lumière de 18h30 à 21h dans le parking de l'Hôtel de Ville avec la mise à disposition de 5 fauteuils roulants et des auxiliaires de vie grâce au partenariat du GIPH et la société « Santé Confort ». Cette opération a eu lieu du 17 au 22 décembre 2019.

Ce dispositif est reconduit en 2019.

• **Le programme d'activités hebdomadaires**

- ✓ Un atelier DO IN le lundi de 10h à 11h à la Maison municipale de Tuband.
- ✓ Un atelier d'arts plastiques le vendredi de 14h30 à 16h aux Ateliers du Faubourg.
- ✓ Un atelier informatique le mercredi de 8h à 9h30 à la Médiathèque de la presqu'île de Kaméré.
- ✓ Un atelier de marche aquatique le jeudi de 9h30 à 10h30 à la Baie des citrons : 2 sessions de 10 séances (8 mars au 24 mai, et du 27 septembre au 20 décembre).

○ Le Pop Light : après-midis dansants à l'Anse-Vata

En 2018, 4 sorties : les jeudis 12 avril, 7 juin, 23 août et 15 novembre. 2 rendez-vous pendant les vacances scolaires.

Le « Pop Light » qui accueille 70 personnes et reste un rendez-vous très apprécié.



- **Les sorties et ateliers**

A chaque fois qu'une sortie est prévue ou qu'un atelier est organisé, il est proposé aux personnes en situation de handicap d'y participer.

- **Sorties culturelles :**

- le jeudi 1^{er} mars, théâtre « c'est que du bonheur » au centre culturel du Mont-Dore,
- 3 visites guidées du jardin botanique PZF : le 26/04; le 31/05; le 27/09
- 3 nourrissages des animaux PZF : 07/06; 09/08; 18/10
- Sortie découverte du Platier RICAUDY avec le CIE : 14/06



- **Ateliers thématiques :**

- 3 RV au CFA à Nouville pour coiffure/ manucure « prendre soin de soi » : le 14/03; le 27/06; le 17/10
- 3 dates pour une formation « initiation aux 1^{ers} secours » : le 5/04 ; le 5/07 (reporté au 13/09), le 6/11.

- **L'appel à projets en faveur du Handicap : 15ème édition**

L'appel à projets, créé en 2003 par la Ville de Nouméa, résulte de la volonté de la municipalité de soutenir les projets améliorant les conditions de vie et le quotidien des personnes en situation de handicap et s'inscrit dans le cadre du programme municipal « *bien vivre son corps et son handicap* ». Il est ouvert chaque année aux classes scolaires spécialisées des écoles de Nouméa et aux associations œuvrant dans le domaine du handicap.

En 2018, 15 projets sont parvenus au CCAS, 11 projets répondant aux critères de sélection ont été retenus, pour un budget de 2,9 MF.

Les prix ont été remis à tous les lauréats lors de la cérémonie de remise des prix le 24 juillet à l'Hôtel de ville, en présence de Madame le Maire. Le service, lors de cette réception, a été assuré par l'Association Handijob et les amuses bouches confectionnés par l'APEI.

❖ 1^{er} prix : Association DYS.NC pour la réalisation et l'impression de 7500 livrets informatifs décrivant les différents troubles de l'élève multidys à destination des établissements scolaires du secondaire, des professeurs et des autres professionnels de l'éducation.

❖ 2^{ème} prix : Association des parents d'enfants handicapés de Nouvelle-Calédonie (APEHNC-Maison Gabriel-Poedi) pour le projet d'aménagement du jardin à sensations avec un pupitre à eau.

❖ 3^{ème} prix : Association pour la surdité pour le projet « le chant pour s'exprimer » afin de faire ressentir aux enfants sourds le pouvoir émotionnel de la musique. De montrer aussi qu'ils peuvent reproduire l'expression de leurs propres émotions via les instruments de musique et leur voix.



- **Le déjeuner dans le noir au LPCH Auguste Escoffier le 14 septembre 2018 - AMICALE VDN**

C'est le résultat d'un partenariat avec l'Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants (AVH), le LPCH Auguste Escoffier et l'Amicale de la Ville de Nouméa.

L'objectif est de sensibiliser les agents de la Ville et les partenaires à la déficience visuelle. 70 convives se sont inscrits à cette rencontre :

- Des agents de la Ville de Nouméa
- Des personnes malvoyantes fréquentant l'AVH et des partenaires.

Ce déjeuner a toujours eu un bon retour des convives, souvent déstabilisés ou perturbés lorsqu'ils se retrouvent en situation de non voyance. Cette année, un quiz gustatif durant le déjeuner et 2 tables ont été récompensées par l'amicale de la ville de Nouméa et l'AVH.

Une partie des ventes est reversée à l'AVH.

- **La Journée Extra Ordinaire**

La 14^{ème} Journée Extra Ordinaire s'est déroulée le 31 octobre sur la Place de la Marne. Elle a réuni près de 20 associations et les étudiants du Lycée du Grand Nouméa, le CSSR, le service FCO (adolescents) autour du thème « Halloween ». Les associations pro des jeux, danses, animations pour mettre à l'honneur l'art.

Les objectifs portaient sur le partage d'un moment de convivialité, du changement du regard sur le handicap, de l'information et la sensibilisation du grand public.

Le bilan dressé avec les associations est très positif, nombreux ont été les participants sur la journée.



- **La sensibilisation des agents de la Ville de Nouméa au handicap**

Le CCAS organise des temps de sensibilisation aux handicaps pour les différents services de la Mairie de NOUMEA :

NOUMEA PLAGE : avec les associations nous étions présents 2 mardis en janvier et février : à travers des ateliers, des mises en situation et des échanges proposés par les associations œuvrant dans le domaine du handicap. Les objectifs poursuivis étaient d'améliorer l'accueil, l'orientation et la communication avec le public en situation de handicap et de changer le regard collectif sur le handicap pour une meilleure intégration dans la société.

Les adhérents des associations ont bénéficié aussi des activités de NOUMEA PLAGE et se sont organisés pour revenir sur d'autres journées.

Une matinée de sensibilisation a eu lieu le 26 juin à l'annexe FERRY. : une quarantaine d'agents de la mairie y ont participé. Un espace témoignage a été mis en place, cet espace a été tenu par le SAJ de l'APEHNC. Des parcours à l'aveugle, ou encore en fauteuil roulant ont pu permettre de rendre compte des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap. Les stands d'informations de chaque association ont pu permettre de très bons échanges avec les agents présents.



- **Le soutien aux associations**

En 2018, des associations ont été subventionnées par le CCAS pour un montant total d'aide au fonctionnement de **3 440 000 F/CFP** (hors appel à projets et Handi'net).

- **HANDI'NET**

Le président de l'ACH, jusqu'alors chargé du dispositif HANDI'NET, a sollicité fin 2017 le COLLECTIF HANDICAPS pour envisager la reprise de l'activité, celle-ci ayant pris fin au 31 décembre 2017 par l'ACH.

Le CCAS, en attente de la nouvelle organisation a repris à l'identique le dispositif de 2017, à savoir, en partenariat avec HANDI'NET sous forme de subvention (1.145.000 F/CFP) pour la mise à disposition pour les écoliers en situation de handicap d'ordinateurs et/ou de logiciels répondant spécifiquement à leurs besoins.

L'équipe de HANDI'NET est composée d'un ergothérapeute et d'une animatrice multimédia. Cette année, l'association a eu pour mission dans un premier temps, le suivi et la formation des 11 écoliers ayant reçu un équipement informatique en 2017 menés par la Ville de Nouméa, puis en second lieu, l'évaluation des besoins et l'équipement d'autres élèves.

En 2018, pour les 5 nouvelles demandes faites : 2 ordinateurs portables, 1 tablette tactile et 2 ipads ont été remis à 5 écoliers, le jeudi 9 mai 2019.

- **Perspectives pour l'année 2019**

Les perspectives s'articuleront sur la reconduction des activités hebdomadaires et les animations.

L'organisation de plusieurs matinées de sensibilisation au handicap sera portée sur le planning de 2019 sur demande des services de la Ville de Nouméa

Les actions de terrain en soutien aux associations sur leurs demandes.

2.3.2 Les actions menées par la Direction de la Culture, du Patrimoine et du Rayonnement (DCPR)

La DCPR propose également des actions en faveur des personnes en situation d'handicap, comme définies ci-dessous :

SERVICE	STRUCTURE / EVENEMENT	ACTIONS	Actions complémentaires
Service Animation et Rayonnement de la la Ville (SARV)	Fête de la musique	- zone de stationnement identifiée - zone de visibilité privilégiée	A la demande des associations
	Anniversaire de la Ville	- zone de stationnement identifiée - zone de visibilité privilégiée	
	13 juillet	- zone de stationnement identifiée - zone de visibilité privilégiée - zone dédiée dans le cortège à la demande	

	Carnaval	- zone de stationnement identifiée - zone de visibilité privilégiée	
	Régate des Touques	- zone de stationnement identifiée - zone de visibilité privilégiée	
	Illuminations et Nouméa Féerie	- zone de stationnement identifiée - zone de visibilité privilégiée Mise à disposition de chaise roulante pendant la période des illuminations	
	Feu d'artifice	- zone de stationnement identifiée - zone de visibilité privilégiée	
Service Conservation et Valorisation du Patrimoine (SCVP)	Acquisition de fonds pour public déficient visuel	Adultes : 21 livres en gros caractères, 3 livres audio Enfants : 14 livres (contes et comptines) avec CD, 4 livres audio	
Service Gestion des Moyens Techniques (SGMT)	Maisons de musique	Seule la maison de Saint-Quentin a une rampe accès. Toutes les autres maisons de musique sont accessibles	
Pôle Administratif et Budgétaire (PAB)	Musée de la Seconde Guerre	- ascenseur - rampe accès	
	Musée de la Ville	- rampe accès par l'arrière du Musée	pas de possibilité d'accès au RDC ou au 1 ^{er} étage
	MPI	Accès libre et facilité	
	MRS	Accès libre et facilité	
	Centre d'Art	- Accès libre et facilité - rampe d'accès au Théâtre de Poche - places réservées devant la scène sur demande pour les personnes en fauteuil	
	Ateliers du Faubourg	- rampe d'accès - reste du bâtiment sur un niveau - accueil par les intervenants (privés, APEHNC et CCAS) d'environ 10 personnes/semaine de mars à novembre	
	Toutes structures : Délibération tarifaire	Gratuité pour les titulaires des cartes handicapés CORH et CTOJH pour les spectacles au Théâtre de Poche et l'acquisition de la carte PASS - accès gratuit dans les musées pour les titulaires des cartes CORH et CTOJH et un accompagnateur par personne	

Service Médiation Culturel et Patrimonial (SMCP)	Médiathèques : rendez-vous mensuel de médiations contes, spectacles et projections accueillant le public en situation de handicap et polyhandicap et les structures spécialisées.	Deux jeudis par mois, la médiation « Et si on partageait » : (9 RDV – 89 personnes) Cout de l'opération : 280 000 F/CFP - Rencontres des structures spécialisées début 2019 pour comprendre leurs besoins et présenter le programme du SMCP à destination du public empêché	
	Semaine mondiale des sourds (du 25/09 au 29/09/2018)	- Participation à la journée mondiale des sourds pour sensibiliser les Nouméens à la surdité, à la connaissance de la culture sourde, dont la langue des signes française (LSF) : - Mise en avant des visio-guides en LSF - deux séances de Bouquins Câlines pour découvrir chansons et contes en LSF (40 personnes) - Vivi Guili au pays des marionnettes incluant de la LSF (9 personnes) - Visites guidées du musée de la Ville et de la Maison Higginson en LSF (13 personnes) - Projection du film « La famille Béliet » (0 personne) Cout de l'opération : 207 000 F/CFP	
	Visio-guides	Visio-guide au MGM mis en place en 2016 et revisité en 2018 - clips en LSF intégrés dans l'application « musée 3D, la face cachée des objets ». Visibles par tous les publics (choix optionnels entre français, anglais, japonais ou LSF) - 18 visio-guides disponibles en 2018 (2 au Musée de la Ville et 16 au Musée de la Seconde Guerre mondiale)	
	Médiations traduites en LSF	Médiation bouquin câlines et spectacle traduits en LSF à l'occasion de la semaine Mondiale des Sourds - Visites des expositions et causeries à la Maison Higginson traduites en LSF	
	Accueil dans les musées	Tout au long de l'année : accueil de 5 groupes en situation de handicap (soit 44 personnes)	Visites spécifiques traduites en LSF par l'APS dans chaque musée lors de la nuit des musées 2018

2.3.3 Les actions menées par la Direction de la Vie Citoyenne, Educative et Sportive

SERVICE	STRUCTURE / EVENEMENT	ACTIONS
Municipal des Sports	Centre Aquatique de Nouméa (CAN)	- Accès PMR
	Dimanches en Modes Doux sur l'Anse-Vata	- zone de stationnement identifiée - zone de visibilité privilégiée
	Complexe Mélissa DELAVEUVE	- Création d'un bloc sanitaire avec accueil PMR.

Dans le cadre de la 2^{ème} édition de l'appel à projets baptisé Handi'loisirs, le projet pour l'acquisition d'un tiralo et de 2 hippocampes (photo ci-dessous) de la Ville de Nouméa a été retenu.

L'équipement est au CAN pour permettre aux PMR d'accéder à différents bassins et il sera également mis à disposition lors de l'opération Nouméa Plage



2.3.4 Les actions menées par la Direction Politique de la Ville

Les associations tournées vers le handicap sont intégrées et accueillies au sein des Maisons Municipales de Quartiers. A ce titre, elles sont pleinement prises en compte dans les programmations et animations menées par les Maisons Municipales de Quartiers des secteurs dans lesquels elles sont implantées.

- **Les animations du SVQ**

Ce sont plus de 8 actions proposées par le service Vie des Quartiers, comme définies ci-dessous :

SERVICE	STRUCTURE / EVENEMENT	ACTIONS
Vie des Quartiers	Nouméa Plage	Présence de 3 bénévoles de l'association Handi job sur toute la durée de l'opération (soutiens et renforts auprès de l'équipe)
	Music Mix le 13 avril	invitation et participation de l'APEHNC (MGP)
	Fête des quartiers zone 2 le 02 juin	
	Café-concert	
	Animations vacances + de 12 ans	
	Journée des droits de l'enfant	La participation du collectif handicap dans la diffusion d'informations et la mise en place du handi-basket
		L'association les Robinsons pour la tenue d'un stand d'alimentation
	Karaoké	Sollicitation de la présidente de l'association les Robinsons (ancienne lauréate concours karaoké Ville de Nouméa) sur les évènements à l'année
	Jeux inter-quartiers	
	Foire de Noël	Participation du collectif handicap et de l'APEHNC

- **Autres actions d'inclusion - SVQ**

Les associations s'impliquent entièrement dans l'organisation et/ou la participation aux actions évènementielles des quartiers : stand de restauration, confection des repas aux bénévoles, mise en place d'ateliers et visites sur le terrain.

- **Le Proxibus – Service Développement de la Proximité (SDP)**

Le bilan 2018 de fréquentation du Proxibus fait état des chiffres exposés ci-après :

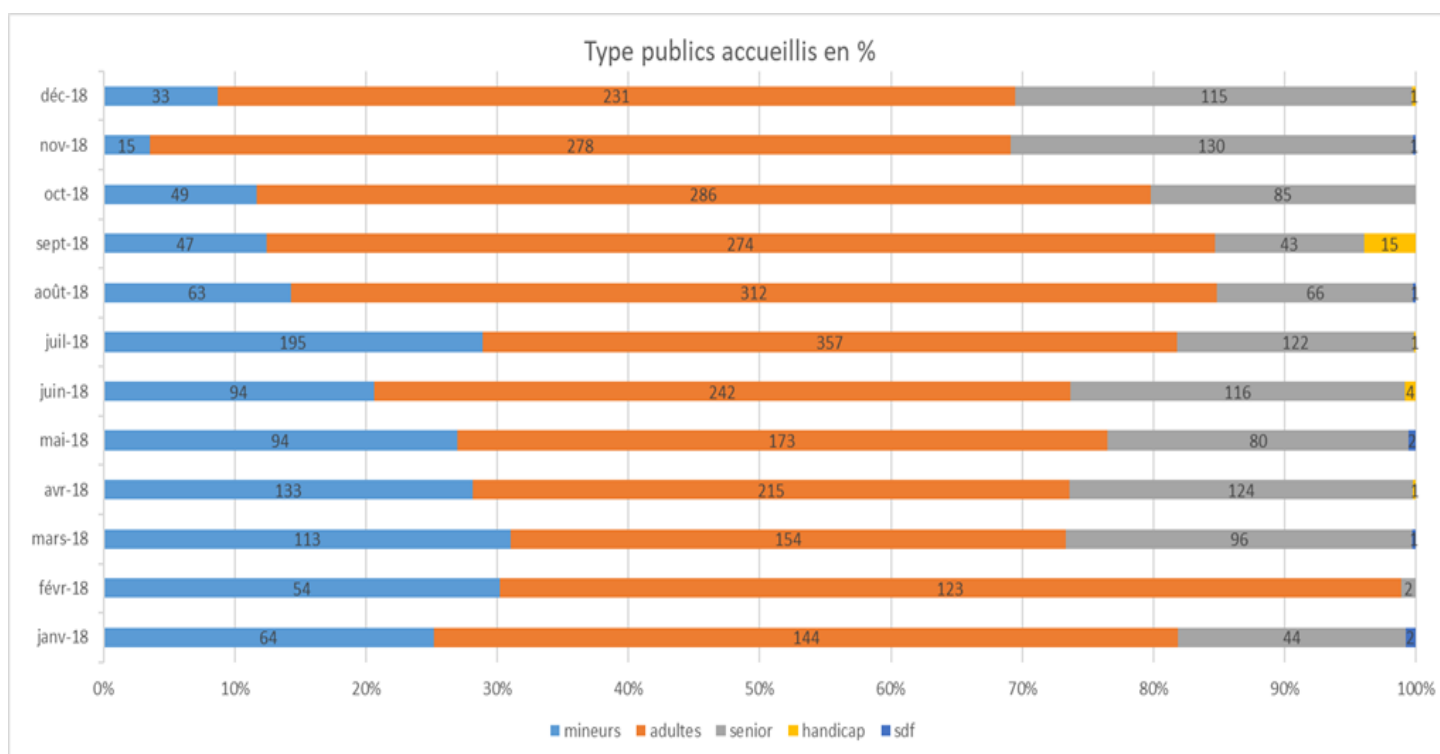
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Nombre de personne accueillies	254	179	364	473	349	456	675	442	379	420	424	380	4 795
Nombre de jours d'activité	20	14	20	18	17	20	21	18	18	20	19	16	221
Moyenne du nombre de personnes accueillies	12,70	12,79	18,20	26,28	20,53	22,80	32,14	24,56	21,06	21	22,32	23,75	21,70
Moyenne du nombre de personnes accueillies de janvier à décembre	21.70												

En juin, une information a été faite également auprès du collectif handicap.

En octobre, les opérations d'informations pour la carte sénior et le Pass TANEO ont connu un vif succès.

Concernant le public, on constate 0,5% de personnes en situation de handicap et 21% de seniors.

Une action de communication va être menée, à l'attention des personnes en situation de handicap sur l'accessibilité à tous du Proxibus qui bénéficie d'un aménagement spécifique.



Planning et activités en semaine :



Proxibus
LE BUS QUI VOUS RAPPROCHE
DES SERVICES PUBLICS
DE 8H À 17H

LUNDI KAMÉRÉ
Rue Raphaël-Pidjot
Place du marché

MARDI MAGENTA
Rue du 18-Juin
Parking à côté
du TOPT

MERCREDI PETITE NORMANDIE
Rue Georges-Lévesque
Face au collège de
Normandie

JEUDI 6°KM
Rue Jacques-
Iekawe
Parking à côté
de l'école
Marie-Courtois

VENDREDI TRIANON ET SAINTE-MARIE
Trianon 8h/12h
Rue du Commandant
Rivière - Parking des
Carnières bleues
Sainte-Marie 13h/17h
Intersection rue de
Charlevoix et voie de
dégagement Est

Fermeture les jours fériés et chômés.
Fermeture pour raisons techniques chaque dernier jeudi du mois.
(Planning sous réserve de modifications susceptible d'évoluer en fonction de la demande)

Plus d'infos par tél. au 27 87 02.

Ville de NOUMÉA

L'accueil est assuré par 3 jeunes en mission de Service Civique, de 8h à 17h ainsi qu'un agent du service vie citoyenne pour les démarches d'état civil.

Le but est d'amplifier les partenariats de permanence mais également de consolider les accompagnements aux usagers dans toutes leurs démarches administratives en ligne.

2.3.5 Les sollicitations de la CCAPH

La CCAPH est sollicitée par des administrés de la commune en termes d'accessibilité. Les services municipaux interviennent dès l'instant qu'un constat sur le terrain est signalé par la Section Proximité Intervention ou à la demande des administrés. Toute demande écrite enregistrée en Mairie est systématiquement transmise à l'information du secrétariat de la CCAPH qui pourrait ainsi suivre les travaux réalisés par les services du Pôle Aménagement.

3. INFORMATION SUR L'OBLIGATION LÉGALE DE LA VILLE DE NOUMÉA: EMPLOI DES AGENTS MUNICIPAUX EN SITUATION DE HANDICAP

En regard de la loi de pays n° 2009-1 du 7 janvier 2009 relative à l'emploi des personnes en situation de handicap, la Ville de Nouméa compte 33 travailleurs handicapés dont 17 femmes et 16 hommes.